

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Présents : M. GUY. JAILLET. LANDRIN. PAGET. RENAUD. ROLEA. ROUTHIER.
Mme DENIS, GEOFFROY, PONARD.

Absents excusés : Brigitte GEOFFROY (pouvoir à Marie-Agnès DENIS).

Secrétaire de séance :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 25/03/2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal en date du 25/03/2025.

2- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde : (Délibération n° 09 /2025)

Tous les risques de catastrophes (Climatiques, sanitaires ...) sont répertoriés dans ce document avec les actions à mener en prenant en compte les moyens humains et matériels sur le territoire de Condamine. Celui-ci est révisé et remis à jour avec les nouvelles données. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce PCS révisé. Un arrêté du Maire sera pris et transmis en Préfecture du Jura.

3- PLUi : orientation du PADD (Délibération n° 10/2025)

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est un document d'urbanisme qui va se substituer à celui de notre PLU et s'inscrit dans la démarche du PLUi. Ce document sera unique aux 32 communes membres d'ECLA. Il est établi pour 12 années en 4 axes :

- Axe 1 : Protéger et valoriser les paysages dans leur diversité, préserver les terres agricoles.
- Axe 2 : Sécuriser la ressource en eau par une réduction des consommations et une optimisation de l'assainissement, valoriser la richesse écologique d'ECLA en s'appuyant sur la trame verte et bleue.
- Axe 3 : soutenir la dynamique démographique
 - Pôle urbain : Lons le Saunier, Montmorot, Perrigny
 - Pôle centres bourgs : Courlans, Courlaoux, Conliège, Messia sur Sorne et Macornay
 - Pôle rural : les 24 autres communes d'ECLA.
- Axe 4 : Mener une stratégie économique pour le développement de l'emploi, soutenir l'activité commerciale dans le centre-ville, accompagner les évolutions de l'agriculture, conforter les activités touristiques.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des orientations du PADD du PLUi-HM.

4- DECI : demande de subventions et arrêté du Maire (Délibération n°12/2025)

Travail effectué avec M. Eric DAVID pour la phase arrêté communal et schéma communal de DECI. Le Conseil Municipal valide cette démarche et la demande de



subventions à faire auprès du Département et de la Préfecture, dès que le coût réel de l'opération sera connu.

M. le Maire reprendra contact avec la famille Gonin/Moret pour envisager l'achat d'une petite superficie de terrain aux Pieds destinée à supporter la réserve d'eau. En cas de désaccord, une déclaration d'utilité publique sera engagée.

5- Voirie : balisage cheminement piétonnier et palissade cimetière (Délibération n° 11/2025)

Compte-tenu qu'il est nécessaire de sécuriser le cheminement piétonnier allant du garage communal jusqu'au monument aux Morts, des poteaux de balisage réfléchissant seront placés pour établir la délimitation avec la chaussée sur environ 120 m.

De plus une palissade sera édifiée sur le mur du cimetière pour remplacer la haie arrachée et ainsi sécuriser le mur. Un devis de l'entreprise EGC a été reçu en mairie pour la somme de 10 485.00 € HT. Des dossiers de subventions seront demandés pour ces travaux. Le Conseil Municipal valide cette opération.

6- Questions et informations diverses :

- Cabane de chasse : suite au vandalisme constaté, une prise en charge sera effectuée par l'assurance
- Etang : une nouvelle fuite a été constatée, il suffit d'en trouver la raison afin d'agir
- Verger communal : Mme Annick RENAUD rapporte que certains arbres fruitiers perdent déjà leurs feuilles par manque d'eau ou non reprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h45.

Le Maire

La secrétaire de séance

Hervé GUY

Annick RENAUD

